



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CES/2006/5
31 mars 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR
L'EUROPE**

COMMISSION DE STATISTIQUE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Cinquante-quatrième réunion plénière
Paris, 13-15 juin 2006
Point 3 d) de l'ordre du jour provisoire

**COORDINATION DES TRAVAUX INTERNATIONAUX EN MATIÈRE
DE STATISTIQUE DANS LA RÉGION DE LA CEE**

Rapport du Rapporteur pour la justice et la criminalité¹

Document présenté par Statistics Netherlands

I. RÉSUMÉ

1. Une précédente analyse des thèmes d'étude et des problèmes qui apparaissent dans les travaux internationaux dans le domaine des statistiques de la criminalité a été présentée par Statistics Netherlands dans une communication complémentaire établie pour la cinquante et unième réunion plénière de la Conférence, qui s'est tenue à Genève du 10 au 12 juin 2003 (document CES/2003/18/Add.1). Les principaux thèmes d'étude concernaient le fait que les informations sur les statistiques de la criminalité proviennent de différentes organisations telles que les ministères de la justice, les services de recherche, les organisations de police et les instituts nationaux de la statistique, d'où une grande diversité des données, qui ne sont pas comparables entre elles à l'échelle internationale. En d'autres termes, les comparaisons internationales doivent toujours être effectuées compte tenu des différences qui existent entre les systèmes nationaux de justice pénale et entre leurs statistiques respectives. Statistics Netherlands propose qu'en s'appuyant sur les données d'expérience de tous les experts on élabore, sous la responsabilité d'Eurostat ou de la CEE, un cadre pour les statistiques de la justice pénale qui soit utilisable par chaque pays. L'ONU a réalisé, en 2003, un «Manuel pour l'élaboration d'un système de statistiques de la justice pénale». Cette initiative a constitué un bon point de départ, et plusieurs réunions et été organisées depuis: les réunions conjointes CEE-ONU DC

¹ Cette communication a été établie à l'invitation du secrétariat.

(novembre 2004 et janvier 2006) et celles de la «Task Force» d'Eurostat (mai-juin 2005 et mars 2006). Les résultats auxquels ont abouti ces réunions peuvent être considérés comme des lignes directrices pour les travaux ultérieurs. Des jalons ont été posés.

II. AVANCÉES RÉALISÉES COLLECTIVEMENT

2. Pour une vue d'ensemble actualisée du domaine étudié et dans le but de simplifier le rapport, les lecteurs sont priés de se reporter à la base de données des activités internationales en matière de statistique à l'adresse: <http://unece.unog.ch/IntPres/> (domaine: statistiques démographiques et sociales; point 1.8 Justice et criminalité).

3. Les recommandations pour des travaux ultérieurs, formulées lors de la dernière réunion CEE-ONU DC sur les statistiques de la criminalité (25-27 janvier 2006), sont les suivantes:

a) Renforcer les objectifs des travaux conjoints CEE-ONU DC concernant l'élaboration de directives dans le domaine des enquêtes sur les victimes de la criminalité; entreprendre la réalisation d'un manuel sur les enquêtes concernant les victimes. Il a été suggéré que ce manuel couvre tous les points fondamentaux relatifs à la réalisation de ces enquêtes et propose diverses options pour répondre aux différents besoins des pays;

b) Poursuivre l'analyse des informations collectées par la CEE et l'ONU DC sur les enquêtes nationales concernant les victimes;

c) Continuer à coordonner les activités CEE-ONU DC avec celles de la «Task Force» d'Eurostat sur les statistiques de la criminalité.

4. La dernière réunion de la «Task Force» d'Eurostat (2-3 mars 2006) a permis de dégager les objectifs suivants:

a) Eurostat doit se mettre en rapport avec tous les points de contact pour demander que soit vérifié l'état actuel des résultats des collectes de données et de métadonnées. Les métadonnées émanant du Sourcebook et de l'ONU DC seront intégrées. Au fur et à mesure de l'évolution des activités d'Eurostat, la synchronisation et l'harmonisation des collectes deviendront une priorité. Un numéro de *Statistiques en bref* sera élaboré pour être examiné en octobre par la «Task Force». De nouvelles collectes seront entreprises à la fin de 2006;

b) Eurostat projette de lancer une étude sur les enquêtes européennes concernant la victimisation, dans le but de dégager une série de questions et de thèmes communs qui pourraient être utilisés comme solutions de remplacement dans le cadre de l'élaboration de nouvelles enquêtes ou modules d'enquêtes. Ces travaux seraient soigneusement coordonnés avec les activités en cours de l'ONU DC et de la CEE portant sur l'analyse des réponses au questionnaire, et avec l'élaboration du manuel par l'équipe spéciale ONU DC-CEE;

c) En ce qui concerne le crime organisé, les membres du groupe examineront le rapport disponible sur l'étude d'EUSTOC ainsi que les résultats de l'étude IKOC lorsque ceux-ci seront disponibles. Ils fourniront une assistance, comme cela leur a été demandé, à la Direction générale justice, liberté et sécurité en matière de collecte de données et de métadonnées sur cinq types d'infraction. La Commission organisera une conférence pour évaluer ces projets au début de 2007.

III. THÈMES D'ÉTUDE ET PROBLÈMES

5. Trois thèmes d'étude restent à examiner:

a) L'enquête internationale sur les victimes de la criminalité (EIVC). Des avancées ont été réalisées mais il reste d'énormes écarts entre les pays. Certains ont beaucoup progressé alors que d'autres n'ont pas encore commencé. Deux types de problème sont apparus: des problèmes d'ordre méthodologique et des problèmes concernant le contenu du questionnaire. Le nouveau manuel (qui doit être élaboré par l'équipe spéciale de la CEE l'année prochaine) résoudra le problème dans une certaine mesure (voir également le paragraphe 2). L'enquête nationale sur les victimes de la criminalité devrait-elle inclure l'EIVC? Ce point est discutable. Il est très important de définir avec précision les questions clefs. L'Institut d'Helsinki pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance (HEUNI), en particulier, analyse cet aspect du problème. L'aspect méthodologique sera examiné par les États-Unis, qui bénéficient d'une longue tradition en matière d'enquêtes sur les victimes de la criminalité;

b) Les statistiques classiques de la criminalité (données administratives). Elles varient énormément. Les EIVC doivent être considérées comme un complément à ce type de statistiques. La définition des infractions, ainsi que les modalités et l'heure de leur enregistrement diffèrent notablement selon les pays;

c) Les nouveaux types de criminalité: la cybercriminalité, le blanchiment d'argent, le crime organisé, les trafics. Ces crimes ne sont pas pris en considération par les instituts nationaux de la statistique, mais sont d'une grande importance pour la sphère politique et la police. Qui va mesurer ces types de crimes?

IV. THÈMES D'ÉTUDE IMPORTANTS À SIGNALER À L'ATTENTION DE LA CONFÉRENCE

6. Beaucoup d'acteurs s'intéressent à la «comparabilité des statistiques de la criminalité» et pratiquent une bonne coopération. Il semblerait qu'un certain nombre d'intérêts politiques soient aussi en jeu, ce qui fait obstacle à la prise de décisions. Les réunions organisées le sont parfois uniquement pour les États membres, mais incluent aussi quelquefois les États-Unis, le Canada et l'Australie. En outre, lors des différentes réunions, l'auteur de la présente communication a eu l'impression que les différences de niveau de développement jouaient un rôle non négligeable. Les pays les moins développés n'ont pas été en mesure de présenter d'exposé et n'ont jamais participé aux débats en raison de leur important retard sur le plan méthodologique. C'est dommage.

7. Il conviendrait de noter que trois parties sont intéressées par les données statistiques: la sphère politique, les chercheurs et les instituts nationaux de la statistique, ce qui complique la collecte des données, leur traitement et leur publication (saisie, traitement et résultats). Cela est perceptible dans les débats et, finalement, dans la coopération. Sans être dommageable en soi, cet état de fait entrave les avancées et retarde l'ensemble des opérations.

8. La continuité de l'activité des participants doit être assurée. De nombreux changements de personnel ont eu lieu sans qu'il y ait eu transfert des responsabilités. Cela est particulièrement important pour tout ce qui touche à la méthodologie; il est essentiel de se tenir au courant des

nouvelles publications en la matière. Certains sujets sont très bien traités dans les documents spécialisés. Un bon encadrement des connaissances permet d'économiser beaucoup de temps et d'éviter qu'un même travail soit fait deux fois, tout en favorisant la prise de décisions. Dans le cas contraire, le processus décisionnel est freiné.

9. Outre le fait qu'elles devraient pouvoir être comparables entre elles, les statistiques de la criminalité devraient, de préférence, être intégrées aux statistiques sociales. Cela permettrait d'observer des groupes en particulier (victimes ou délinquants), et de déterminer s'ils sont similaires dans les différents pays. Statistics Netherlands met actuellement au point une base de données de statistiques sociales qui combine plusieurs ensembles de données.

10. Aujourd'hui, les hommes politiques veulent savoir combien l'État dépense en matière de criminalité. Combien coûte la criminalité? En d'autres termes, quelle part du PIB ou combien d'euros par personne sont dépensés en lien avec la criminalité? L'établissement d'une comptabilité de la sécurité est nécessaire, souhaitable et politiquement pertinente. Il existe, aux Pays-Bas, des tentatives de créer des comptes satellites pour estimer tous les coûts liés à la criminalité, à la sécurité du public et aux dispositifs de sécurité. La sécurité du public et les dispositifs de sécurité peuvent devenir un thème émergent de la statistique; cette question devrait faire l'objet d'un examen approfondi de la part des services officiels de la statistique.
